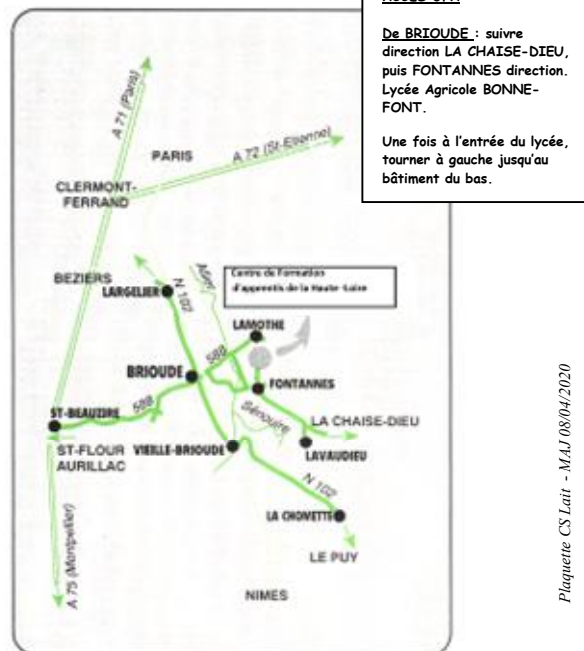


L' U.F.A. agricole de la Haute-Loire

Présentation générale

L' UFA (Unité de Formation d'Apprentis) agricole de la Haute-Loire dispose de locaux au sein de l'EPLEFPA de Brioude-Bonnefont dont l'équipement permet de dispenser des enseignements de niveau 3 (Bac + 2) : laboratoires de chimie et de biologie, 2 salles informatiques, ateliers pédagogiques, un Centre de Documentation et d'Information, une exploitation agricole, un atelier machinisme, une salle techno, des installations sportives, un centre équestre, un restaurant scolaire...

Les apprentis peuvent sous certaines conditions être hébergés à l'internat de l'EPL de Brioude-Bonnefont.



Plaquette CS Lait - M.A.I 08/04/2020

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

CONDITIONS DE PRE-INSCRIPTION

Pour toute pré-inscription, se connecter au site internet de l'UFA.

Télécharger TOUS les documents, les compléter et les transmettre par voie postale au secrétariat de l'UFA.

Une inscription devient définitive dès que le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sera signé de toutes les parties.



Contactez-nous :
UFA Agricole de la Haute-Loire
43100 FONTANNES

☎ 04.71.74.57.58. - 📠 04.71.74.57.50.

SITE INTERNET : www.cfa-bonnefont.fr Email : cfa.haute-loire@educagri.fr



Osez l'apprentissage

L'AVENTURE
DU VIVANT

CS Certificat de Spécialisation Conduite de l'Elevage Laitier

APPRENTISSAGE & contrat de professionnalisation



UFA de la Haute-Loire agricole 43



EPLEFPA de BRIOUDE-BONNEFONT/SAUGUES
43100 FONTANNES



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtenir une spécialisation en élevage laitier - **Diplôme de niveau 4.**

Débouchés :

- Responsable d'élevage laitier
- Vacher hautement qualifié
- Technicien en élevage lait
- Contrôleur laitier
- Agent relation culture dans les entreprises laitières...



CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 <http://www.parcoursup.fr>
- ou
- Avoir une expérience professionnelle d'1 an dans le secteur agricole ou de 3 ans dans un autre secteur.

Statuts possibles pendant la formation :

- Apprenti : contrat d'apprentissage.
- Demandeur d'emploi : stagiaire de la formation professionnelle continue (rémunération Pôle Emploi, Région, autres...) *
- Salarié(e) sous contrat de travail : congé individuel de formation ou contrat de professionnalisation (formation en alternance)

(*) *Financement pour les stagiaires de la formation professionnelle continue : Région, fonds de formation, autofinancement.*

La rémunération est fonction de l'âge de l'apprenti et de la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. (Elle est donnée en % du smic Brut).

DÉROULEMENT DE LA FORMATION



La formation se déroule sur **1 année** :

- **34 semaines** dans une exploitation laitière ou dans un organisme spécialisé en production laitière. Le salarié participe à tous les travaux et acquiert une formation et une expérience pratiques.

- **13 semaines à l' UFA** (de septembre à juin). Le

salarié acquiert une formation technique ainsi que des compléments de formation pratique.

Des conventions de stage peuvent être signées avec d'autres exploitations, entreprises ou organismes pour compléter la formation pratique.

DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Il est délivré par **Unités Capitalisables.**

C'est une forme de contrôle continu tout au long de la formation. Les candidats doivent valider 3 UC.

ENSEIGNEMENT

Durée : 455 heures (**35 heures par semaine**) :

- 1/3 de temps en formation technique théorique.
- 2/3 de temps en formation technique pratique.

La formation est dispensée sous forme de **modules thématiques** construits autour de visites hebdomadaires.



3 Unités Capitalisables nationales

UC 1: Les systèmes d'élevage laitier

- Décrire les principaux systèmes de production et les installations utilisées en élevage laitier.
- Choisir un système de production et des installations adaptées aux contraintes d'une exploitation.
- Organiser les différentes activités relatives à la conduite d'un élevage laitier.

UC 2: Les techniques d'élevage

- Gérer le renouvellement du troupeau en relation avec un technicien en vue d'améliorer le cheptel.
- Conduire la reproduction du troupeau laitier.
- Conduire l'alimentation des différentes catégories d'animaux.
- Maîtriser l'état sanitaire des animaux.
- Assurer une traite permettant de produire un lait de qualité.



UC 3: Fonctionnement de l'exploitation et suivi technico-économique

- Exploiter des résultats technico-économiques.
- Présenter l'environnement technique et économique d'une exploitation laitière.
- Proposer des produits à bonne valorisation commerciale.